

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du Centre Communal d'Action Sociale**  
Lundi 15 février 2021 - 17 h 15

**PROCÈS-VERBAL de SÉANCE**

Date de convocation : 9 février 2021		
<b>Présents</b>	Mmes BOBO, BRUN, CANE, DAVILA, DUBOIS, LACOSTE, LEMIRE, J. SEVERAC, SIMÉON, MM. FEDOU, P. SÉVERAC	
<b>Procurations</b>	Mme / M.	a donné procuration à ...
	Mme DURIER Marie-Françoise	Mme DAVILA Monique
	Mme GOSSELIN Corinne	Mme LACOSTE Christine
	Mme RAZAFIMBAHINY Anne-Marie	Mme CANE Anne-Marie
	Mme RIPOLL Mathilde	Mme LEMIRE Claudine
	Mme VITET Martine	Mme SIMEON Françoise
<b>Absente excusée</b>	Mme LAFOURCADE Laurence	
<b>Présidente</b>	Mme Françoise SIMEON	
<b>Secrétaire</b>	Mme Monique DAVILA	
<b>Personnel administratif</b>	M. COUAILLES Sébastien, LIDOS Karine, MOREAU Florence	
<b>Ordre du jour</b>	1 - Désignation d'un secrétaire de séance 2 - Réactualisation de la tarification du service de portage des repas 3 - Bons alimentaires pour les familles 4 - Proposition d'attribution d'une subvention de projet à l'Association Dominique 5 - Personnel CCAS - mise à disposition CCAS/Mairie 6 - Informations diverses	

Mme la Présidente ouvre la séance à 17 h 15, puis procède à l'appel des Membres.

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur du CCAS, Mme la Présidente demande à l'Assemblée de désigner un « secrétaire de séance » et propose à Madame Monique DAVILA, qui l'accepte, d'assurer cette fonction pour la présente séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Davila en qualité de secrétaire de séance		
<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	16
	<b>Contre</b>	/
	<b>Abstention</b>	/

**2 – Réactualisation de la tarification du service de Portage des Repas**

Mme Lacoste, Vice-Présidente, précise qu'en Commission d'Appel d'Offres du CCAS du 12 janvier, puis en séance du Conseil d'Administration du 18 janvier 2021, il avait été décidé de retenir un nouveau prestataire pour la production, l'allotissement et la livraison de repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile, à savoir la société Sodexo Santé Médico-Social. Elle rappelle que ce marché génère une baisse du coût du repas.

Lors de la Commission Finances CCAS du 8 février 2021, il a été souhaité le report du delta relatif à la baisse des tarifs sur les bénéficiaires. Après que trois simulations aient été proposées, les membres de la commission Finances se sont accordés pour retenir la proposition permettant de créer un tarif « foyer », et de baisser plus significativement les coûts de portage des repas autant pour les personnes non imposables que celles soumises à l'impôt sur le revenu.

Aussi, les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> mars 2021 seraient les suivants :

	PERSONNE SEULE		FOYER	
	non imposable	imposable (*)	non imposable	imposable (*)
Prix actuel du repas	7,05 €	7,55 €	7,05 € / pers.	7,55 € / pers.
Nouvelle tarification au 1 <sup>er</sup> mars 2021	6,00 €	7,00 €	5,00 € / pers.	6,00 € / pers.
<b>Baisse de tarification par repas</b>	<b>-1,05 €</b>	<b>-0,55 €</b>	<b>-2,05 / pers.</b>	<b>-1,55 € / pers.</b>

(\*) en référence à la ligne 14 de l'avis d'imposition  
« impôt sur les revenus soumis au barème » - inférieur ou égal à 61 €

Mme la Présidente précise qu'une enquête sera réalisée auprès des bénéficiaires environ 1 mois ½ après le début du portage de repas avec le nouveau prestataire, de façon à obtenir un retour sur la qualité des repas. Ceci permettra de se positionner sur l'éventuelle décision de relancer un marché. Elle rappelle que le marché qui vient d'être signé est renouvelable au bout d'un an, mais si le CCAS se rend compte que la qualité n'est pas au rendez-vous, il conviendra de choisir de nouveau un prestataire, voire peut-être de nouveau la Société Ansamble.

M. Fedou précise que la proposition retenue par la commission Finances a fait consensus, et donc actée par les trois Groupes. Le gain potentiel de 9 148 € est quasiment réinjecté en totalité dans la baisse de tarifs, tout en conservant une petite marge si de nouveaux bénéficiaires s'inscrivent prochainement.

Mme la Présidente confirme que l'on a effectivement enregistré une augmentation très significative du nombre de foyers.

M. Fedou constate que Mme la Présidente a été à l'écoute de la demande formulée par le groupe « Fonsorbes Vert l'Avenir » lors du premier Conseil d'Administration du mois de Juillet 2020, à savoir une réévaluation des tarifs de portage des repas.

Mme la Présidente dit que cela était évident et que l'on ne pouvait pas imaginer que le CCAS fasse du bénéfice à l'encontre des bénéficiaires.

Mme Bobo ajoute que son groupe se félicite aussi que ce soient les bénéficiaires qui profitent de cette baisse de tarifs. Par rapport au delta, elle avait noté que celui-ci était destiné aux nouveaux bénéficiaires à venir et demande une réponse plus précise.

Mme la Présidente explique que le coût supplémentaire d'un nouveau bénéficiaire pour une année pleine est de 638 €.

Mme Bobo propose d'avertir les bénéficiaires de ce changement et demande comment cela pourrait se faire. Mme la Présidente et Mme Lacoste précisent qu'un courrier est bien prévu et ne saurait tarder à être distribué. De plus, les bénéficiaires seront avertis d'une prochaine enquête de satisfaction.

Aussi, elle propose à l'Assemblée d'approuver la réactualisation de la tarification actuelle afin que les bénéficiaires de ce service puissent être impactés par cette diminution tarifaire.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Réactualisation de la tarification du service de portage des repas			
<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	16	
	<b>Contre</b>	/	
	<b>Abstention</b>	/	

### 3 – Bons alimentaires pour les familles

Mme Lacoste, Vice-Présidente, expose à l'Assemblée que ce dossier a également été étudié en commission « finances » du 8 février dernier.

Puis elle rappelle qu'en mars 2020, les familles relevant des tranches 1 et 2 de restauration scolaire avaient été aidées par l'attribution de bons alimentaires pour les aider, puisque les enfants n'allaient plus à la cantine.

#### 1 – Répartition des aides

La situation sanitaire et économique étant ce qu'elle est, le CCAS a donc décidé d'aider à nouveau les familles même si les enfants fréquentent de nouveau la cantine, car elles restent cependant des populations fragiles qu'il semblait au CCAS important d'aider une nouvelle fois.

Il a donc été proposé d'éditer des bons d'achat d'une valeur faciale de 10 €, à dépenser dans les commerces fonsorbaïs.

Les bons seraient attribués de la façon suivante :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
<b>Nombre de familles</b>	10	43	91
<b>Montant par famille</b>	80 €	50 €	30 €
<b>Total alloué</b>	800 €	2 150 €	2 730 €

Mme Lacoste rappelle que les familles relevant de la tranche 3 n'avaient pas été aidées l'année dernière.

Puis Mme la Présidente rappelle qu'en 2020, certaines familles non concernées par la restauration scolaire, mais identifiées par les associations caritatives comme étant des familles en grande difficulté, avec ou sans enfant, avaient également été aidées. Il en sera de même pour le dispositif de bons d'achat.

D'autre part, Mme Lacoste explique que la convention de bons d'achat entre le CCAS et les commerçants a été étudiée lors de la commission Finances. Le Service économie se rapproche actuellement des commerçants pour leur proposer de signer cette convention avec le CCAS. Dès que la liste des commerces sera connue, elle sera diffusée aux bénéficiaires avec les bons.

Il avait été choisi de faire bénéficier les commerces alimentaires, de vêtements et de chaussures de la ville, afin de les aider. Plus largement, les restaurants pourraient être rajoutés, en se disant que dès qu'ils pourront réouvrir, les bénéficiaires de bons pourraient également s'y rendre. Les bons auront une validité de 1 an.

Puis Mme Lacoste explique que deux activités commerciales doivent faire l'objet d'une discussion (chocolaterie et cave), pour savoir si l'Assemblée est favorable ou non pour passer avec elles la convention. Le débat est donc ouvert.

Mme Séverac pense qu'il faut prendre tous les commerces et que ce n'est pas au CCAS d'émettre un jugement de valeur sur la façon dont seront utilisés ces bons. Alors pourquoi la cave et pas les restaurants ? Est-il mieux d'aller au restaurant que de manger un bon chocolat ? Elle ne le pense pas.

Mme Lemire est en accord avec les propos de Mme Séverac. Elle ajoute, par rapport à un éventuel conventionnement avec la cave que, si les familles le souhaitent, elles peuvent très bien acheter de l'alcool dans les supermarchés. Elle ne voit pas ce que cela apporterait et réitère le fait que le CCAS n'a pas à porter de jugement de valeur par rapport à cela. Le CCAS ne fait pas l'aumône, mais apporte une aide aux familles.

Mme Bobo rappelle que si la convention est passée avec les papeteries-librairies, ces dernières intègrent également des bureaux de tabacs dans lesquels elle ne souhaite pas que les bons soient dépensés.

Mme la Présidente précise : ni le tabac, ni les jeux de grattage.

Puis Mme Bobo demande s'il y a déjà le retour de commerçants souhaitant adhérer au dispositif.

Mme Lacoste explique que si un listing a été établi, aucun commerce n'a encore été approché, justement pour connaître l'avis des membres du Conseil d'Administration en vue d'inclure ou de supprimer des commerces de ce listing comprenant pour l'instant les activités suivantes : alimentation, boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, chocolatier, caviste, mode et chaussures, restauration.

Mme la Présidente ajoute qu'après avoir rencontré une responsable de l'enseigne Lidl, cette dernière a précisé qu'il n'y avait pas d'objection à signer la convention. Aussi, le commerce devrait avoir comme consigne, à Fonsorbes, de prendre les bons d'achat.

Mme Bobo souhaite rajouter que par rapport à la tranche 3, on compte 91 familles, plus nombreuses que les tranches 1 et 2. Aussi, il convient de se poser la bonne question. Effectivement, compte-tenu de ce que subissent actuellement les familles, certaines personnes risquent de tomber en chômage partiel, ou ont déjà été licenciées. Aussi, elle demande s'il serait possible de faire basculer sur le montant d'aide de la tranche 2, les familles de tranche 3 dont le quotient dépasse faiblement le plafond.

Mme Lacoste explique que, si nécessaire, les familles se feront connaître dans tous les cas pour faire part de leur situation, ce qui arrive déjà.

Mme Bobo dit que cela n'est pas certain. Elle n'est pas d'accord avec cela, car ces familles n'ont pas l'habitude d'aller solliciter les aides et auront des difficultés à venir vers le CCAS. Serait-il possible de prévoir une enveloppe budgétaire un peu plus élevée pour pallier à tout signalement par les enseignants de parents en difficulté.

Mme la Présidente dit qu'il est difficile d'obtenir des informations par le biais des enseignants, mais cela est possible par l'intermédiaire du Muretain Agglo auprès duquel il conviendrait de se rapprocher pour savoir si les quotients CAF ont été réactualisés, sachant que les listes sont récupérées auprès de ce dernier. On peut donc supposer qu'il y a une réactualisation et que les mouvements relatifs au passage dans une tranche inférieure nous seront communiqués.

Mme Lacoste dit que le CCAS ne va pas s'arrêter sur la liste des tranches 1 à 3 de l'année dernière qui a évolué. Celle qui sera utilisée sera demandée à l'instant « T » avec des données plus précises et actualisées.

Par rapport aux éléments chiffrés communiqués, Mme Bobo demande s'il est possible d'élargir les bénéficiaires.

Mme la Présidente explique qu'aujourd'hui, il convient de fixer les montants attribués pour chaque tranche, et de l'élargir aux familles en difficulté qui sont prises en charge par les associations caritatives.

Mme Lacoste confirme qu'il n'est pas question de dire à une personne qu'elle ne pourra pas bénéficier d'une aide parce que le pallier est atteint. Aujourd'hui, il s'agit d'une somme calculée à titre indicatif. Mais peut-être y aura-t-il d'autres demandeurs et le montant prévu sera bien entendu ajusté en fonction du nombre de personnes recensées.

M. Fedou confirme que cela avait été évoqué en commission « Finances », à savoir d'élargir la liste des personnes recensées par rapport à la restauration scolaire aux personnes non connues. Mme Lacoste le réaffirme.

Concernant le listing des commerces, M. Fedou pense également qu'il convient d'exclure tout ce qui se rapporte au tabac et aux jeux, car ce n'est pas la nécessité première de donner de l'argent pour acheter cela.

Mme Bobo demande si un retour pourra être fait par rapport à ce dispositif, ce que confirme Mme la Présidente, car elle pensait effectivement que la somme allouée était bloquée à 5 680 €.

Mme Lacoste rappelle que lorsqu'en commission, Mme Bobo avait relevé le fait que les familles en tranche 3 étaient nombreuses, à savoir 91, et avait demandé de les aider plus ; elle avait répondu que l'on ne pouvait pas aider les familles en fonction de leur nombre et qu'il n'y avait pas de limitation sur le montant global alloué.

Concernant les commerçants, M. Fedou demande s'ils seront aidés lors de leur dépôt sur le portail Chorus. Mme la Présidente précise que le service comptable de la commune accompagnera effectivement les commerçants dans leurs démarches, ce que confirme le responsable du service financier. Il précise que les commerçants ont obligation de fonctionner ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Puis il ajoute que cela a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les grandes entreprises, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les entreprises de taille moyenne, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les entreprises entre 10 et 50 salariés, et enfin pour toutes les entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il n'y a donc plus de facture papier depuis cette dernière date.

Aussi, Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer quant à la répartition des aides comme suit :

- . 80 € pour la tranche 1
- . 50 € pour la tranche 2
- . 30 € pour la tranche 3

Elle précise qu'il sera fait au mieux pour les familles qui ne rentrent pas dans les critères des tranches du Murerain Agglo, pour être le plus juste possible par rapport à la composition de la famille et à la situation financière.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Montants des aides aux familles			
<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	16	
	<b>Contre</b>	/	
	<b>Abstention</b>	/	

## 2 – Convention avec les commerçants fonsorbais

Mme la Présidente rappelle qu'il convient d'approuver la signature d'une convention avec les commerces fonsorbais souhaitant adhérer à ce dispositif (*cf. annexe 1 adressée avec la convocation – « convention de bons d'achat »*).

Mme Bobo expose que certains bénéficiaires de l'Épicerie Sociale arrêtent de s'y rendre parce qu'ils n'ont pas les 2 ou 3 € nécessaires à régler leur participation à cette structure. Elle demande si cela peut entrer dans le cadre de la convention.

Mme la Présidente dit qu'il convient de poser la question à la Croix Rouge car la volonté de cette association est de demander aux bénéficiaires un petit effort financier, aussi minime soit-il.

La responsable du Pôle Social explique qu'un échange se fait avec le bénéficiaire lors de l'inscription. Aussi, l'agent en charge de cela propose au bénéficiaire une gratuité d'un mois si une situation particulière le nécessite, à titre exceptionnel.

Mme Lacoste dit que l'on peut se renseigner. Cependant, les bons auront une valeur faciale de 10 € ne permettant pas le rendu de monnaie. Mais on peut effectivement poser la question.

Mme Bobo dit que, même à l'Épicerie Sociale, une famille de plusieurs enfants dépense très rapidement plus de 10 €.

Mme Séverac précise que les familles dépensent rarement 10 €. Les montants dus sont plutôt de l'ordre de 3 ou 4 €.

Mme la Présidente, à l'attention de Mme Séverac qui apporte son aide à l'Épicerie Sociale, lui demande si les familles hésitent à dépenser 3 ou 4 €.

Mme Séverac explique que certaines personnes disent qu'on leur donne trop de denrées, cela voulant dire qu'elles devront ensuite trop payer même, cependant, si certaines denrées sont gratuites dans les lots remis. Elle rappelle que tout n'est pas payant à l'Épicerie Sociale.

Pour certaines personnes, cela leur fait beaucoup de bien de dire « nous allons faire nos courses », et qu'elles peuvent régler. C'est la même démarche qu'au Secours Populaire. Les gens payent une somme minimale qui leur donne aussi ce besoin d'exister et de faire comme les autres, à savoir notamment d'acheter de la nourriture.

Mme la Présidente demande donc à la responsable du Pôle Social de voir ce qui peut être fait par rapport au conventionnement de bons d'achat avec la Croix Rouge. Cette dernière rappelle que l'agent en charge des inscriptions propose des prises en charge exceptionnelles au « coup par coup », via la Commission Permanente.

Mme Bobo dit que les gens peuvent avoir aussi la sensation de payer en donnant un bon d'achat solidaire qui est aussi de l'argent.

Mme la Présidente rappelle que le bon est cependant d'une valeur de 10 €. La responsable du Pôle Social explique que l'on peut éventuellement demander à l'Épicerie Sociale d'accepter un bon pour 2 passages.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Convention de bons d'achat avec les commerces fonsorbais			
<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	16	
	<b>Contre</b>	/	
	<b>Abstention</b>	/	

#### **4 – Proposition d'attribution d'une subvention de projet à l'Association Dominique**

Mme la Présidente expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal du 27 janvier 2021 a acté l'attribution d'une subvention de projet d'un montant de 1 500 € en faveur de l'Association Dominique pour son projet Auto'Mômes, structure spécialisée dans la prise en charge des enfants autistes.

Puis le 11 Février 2021, le Conseil Municipal a voté une motion de soutien qui sera adressée à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ainsi qu'à l'ARS (Agence Régionale de santé), afin de leur demander de recevoir les élus de Fonsorbes en vue d'évoquer les difficultés de l'Association Dominique. Il sera également demandé de prendre en considération le dossier déposé par l'Association et de la soutenir pour assurer la pérennité de l'activité car, sans soutien de l'ARS, le problème ne sera pas réglé sur la durée malgré les aides financières apportées par la commune. Les dites aides permettront d'assurer un fonctionnement pendant seulement quelques semaines, ou quelques mois, mais pas au-delà. L'Association ne pourra malheureusement pas continuer à assurer l'accueil des enfants, qu'ils soient porteurs de handicap, ou plus spécifiquement d'autisme qu'elle accueille depuis 2017. C'est d'ailleurs cette activité qui met en difficulté l'association, car cela engendre un coût supplémentaire qui n'est pas assuré par des recettes suffisantes permettant d'assurer cette activité.

Tout est donc remis en question. A la fois l'activité liée à l'accueil des enfants porteurs d'autisme grave, ainsi que les enfants porteurs de handicaps divers.

Aussi, il est demandé aujourd'hui au Conseil d'Administration d'abonder ladite subvention par le versement d'une aide financière du CCAS de 500 € en faveur de l'Association Dominique, pour ce même projet.

Mme la Présidente ajoute que le terrain a été mis à disposition de l'association Dominique, mais que cette dernière est propriétaire des murs sous bail emphytéotique de 100 ans, signé avec la commune de Fonsorbes il y a maintenant une quinzaine d'années.

La commune est garante en terme de remboursement des emprunts de l'Association Dominique dont la Présidente, Mme Delpech, fait repousser depuis maintenant 2 ans auprès de la banque le remboursement des prêts. Cependant, cela ne sera pas éternel. Mme la Présidente réitère le fait que l'Association se trouve en grande difficulté, et ce ne seront malheureusement pas les subventions apportées par la commune et le CCAS qui seront suffisantes pour assurer sa survie. L'Association Dominique est dépendante de la décision de l'ARS.

Mme Bobo, tel qu'elle l'avait déjà demandé lors du Conseil Municipal, souhaite que soit allouée une subvention plus importante. D'autre part, si les animations venaient à reprendre sur la commune, elle demande à ce que la gratuité soit faite à l'Association dans le cadre de la réservation des salles communales.

Mme la Présidente dit que c'est déjà le cas. Cependant, Mme Bobo rappelle que la gratuité ne s'applique que pour la première réservation. Elle souhaite que cela soit permanent car, dès que les activités vont pouvoir reprendre, c'est une association qui sera en demande de réservation de salles pour pouvoir organiser des manifestations permettant de générer des fonds.

Mme la Présidente précise cependant que, quand bien même l'Association reprendrait ses animations (loto, théâtre, soutien et actions du Rotary Club, etc ...), cela ne sera pas suffisant pour assurer sa survie.

Mme Bobo dit que cela serait cependant un geste supplémentaire de la part de la municipalité.

Puis Mme la Présidente expose qu'une réunion associative vient de se tenir ce vendredi, en visioconférence. Certaines associations, alertées sur la situation de l'Association Dominique, se sont manifestées en exposant qu'elles étaient prêtes à lui reverser tout ou partie de leur subvention. Elles ne formuleront pas leur demande de subvention et les fonds générés par cela seront reversés à l'Association par la commune, en totalité ou pas. Au cours de cette réunion, a été évoquée l'idée de faire jouer la solidarité entre les associations qui vont bien et n'ont pas subi de difficulté malgré la crise, en vue d'aider celles pour lesquelles cela un peu plus compliqué, notamment si elles emploient des salariés.

Mme Davila demande pourquoi l'Association Dominique a eu un refus de l'ARS.

Mme la Présidente explique que l'Association a répondu à un appel à projet. On peut donc supposer que ce sont d'autres dossiers qui ont été retenus, et pas le leur.

L'Association souhaite déposer de nouveau son dossier pour lequel elle a le soutien de Mme Iborra, Députée de Haute-Garonne, qui se mobilise auprès des services de l'Etat et l'ARS pour tenter de faire examiner de nouveau le dossier. Cependant, pour l'instant, une seconde cession n'est pas prévue.

On ne peut dire si l'intégralité du budget de l'ARS a été distribué. Peut-être était-ce ciblé en faveur de structures différentes de celles accueillant quelques enfants autistes à Fonsorbes et qui, au demeurant, méritent de l'être.

Mme Bobo dit que si les enfants sont accueillis à Fonsorbes, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas de place ailleurs.

Mme la Présidente précise que l'ARS propose que les enfants soient accueillis dans d'autres structures. Il est également évoqué le fait que d'autres structures, auxquelles l'ARS majorerait leur subvention de fonctionnement, puissent payer l'Association Dominique pendant que les enfants intègrent des structures type IME (Institut Médico Educatif).

Cela laisse très perplexe, car l'autisme était il y a 2 ans un engagement fort du Président de la République qui n'est finalement pas suivi d'effet.

Mme Bobo ne voit pas quel est le problème d'avoir les enfants placés à Fonsorbes, ou sur une autre structure.

Mme la Présidente ajoute que les familles sont très satisfaites de la prise en charge et constatent des progrès de la part de leurs enfants. Cependant, nous ne sommes pas dans les secrets des décisions de l'ARS, ni dans leurs comptes. L'Agence a peut-être accordé des subventions à d'autres structures également ciblées sur l'autisme. Y a-t-il un montant alloué pour cela, déjà reversé dans sa totalité à d'autres structures et ne permettant donc plus d'aider l'Association Dominique ?

M. Fedou pense qu'il est bien que la municipalité et le CCAS de Fonsorbes montrent leur soutien à cette Association qui est nécessaire pour certaines familles, justement par rapport à des enfants autistes qui ne peuvent être accueillis dans des IME ou autres structures du fait de l'importance de leur handicap. Ils viennent donc sur des structures telle que l'Association Dominique. M. Fedou dit que l'ARS ne joue pas le jeu par rapport à cela. Vers qui se tourneront demain les familles pour placer leurs enfants dans des structures adaptées ?

Mme la Présidente précise que le sujet relatif aux enfants porteurs de handicap est malheureusement quelque chose dont on parle depuis des années, et qui n'avance pas.

Puis elle demande au Conseil d'Administration d'approuver le versement d'une aide financière du CCAS de 500 € à l'Association Dominique.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Versement d'une subvention de projet à l'Association Dominique		
<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	16
	<b>Contre</b>	/
	<b>Abstention</b>	/

**5 - Personnel CCAS – Mise à disposition CCAS/Mairie**

Mme la Présidente expose qu'il conviendrait de régulariser la mise à disposition d'agents du CCAS sur les services administratifs de la commune, et inversement.

Cette mise à disposition s'applique du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, et concerne deux agents :

- . un agent CCAS, à la Mairie pour 44,35 % de son temps (13 h 45 / 31 h)
- . un agent communal, au CCAS pour 55,71 % de son temps (19 h 30 / 35 h)

Elle précise que ce dossier a été présenté au Comité Technique du 10 février 2021, et a été validé par l'ensemble des élus et représentants du personnel présents.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Mise à disposition personnel CCAS/Mairie			
<b>VOTE</b>	<b>Pour</b>	16	
	<b>Contre</b>	/	
	<b>Abstention</b>	/	

**6 – Informations diverses****Vaccination Covid-19**

Mme la Présidente expose qu'il est toujours aussi difficile d'obtenir des rendez-vous. Certaines personnes ont eu la chance de pouvoir s'inscrire pour fin mars.

Elle ajoute que le CCAS dresse une liste d'administrés qui se sont manifestés en expliquant leurs difficultés à prendre rendez-vous. Cependant, il nous est aussi compliqué d'obtenir satisfaction que les particuliers.

La responsable du Pôle Social explique avoir reçu un courriel de la Préfecture exposant que de nouveaux créneaux de rendez-vous seraient ouverts à partir de ce week-end. Les personnes inscrites ont été averties dès aujourd'hui, mais il demeure toujours impossible d'obtenir un rendez-vous. Puis elle confirme à Mme la Présidente que des rendez-vous peuvent être pris par courriel auprès du centre de vaccination de Ranguel, mais se pose ensuite le problème de pouvoir y transporter les administrés.

Mme la Présidente rappelle que le CCAS avait évoqué la possibilité de véhiculer vers les points de vaccination les personnes n'ayant pas de famille pour les y conduire.

A la question de Mme Bobo, Mme la Présidente confirme que la navette de la commune peut être utilisée pour ce faire. Elle ajoute que le fait d'organiser la vaccination chez les pharmaciens et les médecins sera sans doute facilitateur, donc dans la proximité pour ces personnes. Le seul problème sera d'avoir les vaccins.

**Masques pour les enfants**

Mme Bobo demande si la mairie a envisagé une distribution de masques pour les enfants.

Mme la Présidente explique qu'il reste un stock de masques qui n'a pas été distribué. Les masques sont de classe I, conformément aux préconisations du gouvernement. Elle pense qu'ils pourraient éventuellement être remis en même temps que les bons d'achats, cependant la responsable du Pôle Social confirme que ces masques ont été laissés dans les écoles. Seul un petit stock est conservé au CCAS à disposition des familles qui en feraient la demande.

Mme la Présidente pense qu'il faudrait se rapprocher des directeur·trices d'écoles pour leur demander de récupérer des masques pour les familles qui en auraient besoin.

Mme Bobo suggère d'intervenir auprès des groupes scolaires afin de distribuer des masques, cette fois-ci, pour tout le monde. Les familles n'en avaient eu que 2 par enfant.

Mme la Présidente dit que l'on peut déjà commencer par les familles qui en ont le plus besoin car pour certaines d'entre elles, l'achat de masques ne grève pas leur budget. Aussi, essayons de cibler davantage celles qui en ont réellement besoin. Le CCAS verra ce qu'il y aura lieu de faire dans le courant du deuxième ou troisième trimestre.



### **Décisions du Muretain Agglo**

Mme Bobo souhaite aborder l'augmentation des services de restauration scolaire lors du vote du budget du Muretain Agglo, et suggère d'anticiper cela par rapport aux demandes d'aides financières.

Mme la Présidente expose que le pourcentage d'augmentation sera probablement différent selon que les familles appartiennent à la tranche 1 ou 9. L'objectif est que l'impact soit le plus faible possible pour les familles relevant des tranches les plus basses et que ce soit, par contre, les foyers les plus aisés qui soient solidaires de l'augmentation. Mme la Présidente ajoute que des familles peuvent se permettre de payer de façon plus significative que d'autres. L'objectif est de ménager autant que faire se peut les familles dont les revenus sont les plus faibles.

Mme Bobo dit que cette augmentation se retrouvera peut-être plus tard dans les demandes d'aides financières Corafin qui reviendront à la charge du CCAS.

Mme la Présidente rappelle que ce sont des tarifs déjà faibles avec, déjà, une aide de la commune non négligeable.

Mme Bobo dit qu'il convient cependant d'y penser en amont car les tranches 3, nombreuses, seront impactées par rapport aux augmentations. Et ce ne sont pas les familles les plus riches.

Mme la Présidente dit que le CCAS y a déjà pensé et en a donc bien conscience.

### **Questions posées par un groupe d'opposition**

NÉANT

.....

Puis Mme la Présidente communique la date des prochaines réunions, à savoir :

. Conseil d'Administration du CCAS le 15 mars 2021 – 17 h 15

➤ débat d'orientations budgétaires

A cet effet, M. Fedou expose que l'heure de la réunion fixée à 17 h 15 est un peu tôt pour les personnes qui travaillent. C'est très compliqué de tout gérer professionnellement, puis d'être à l'heure pour la réunion du Conseil d'Administration. Mme la Présidente explique que cet horaire a été arrêté par rapport à une notion de confinement pour les personnels administratifs.

Puis elle propose de fixer les réunions à 17 h 45.

. Conseil d'Administration du CCAS le 12 avril 2021 – 17 h 45

➤ votes des comptes administratif et de gestion, et budget primitif 2021

A la question de M. Fedou, M. Couailles confirme qu'en fonction des mesures gouvernementales, toutes les commissions à venir se tiendront très probablement en visioconférence.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance qui prend fin à 18 h 10.

La Secrétaire de séance,

Monique DAVILA



Mme la Maire,  
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON